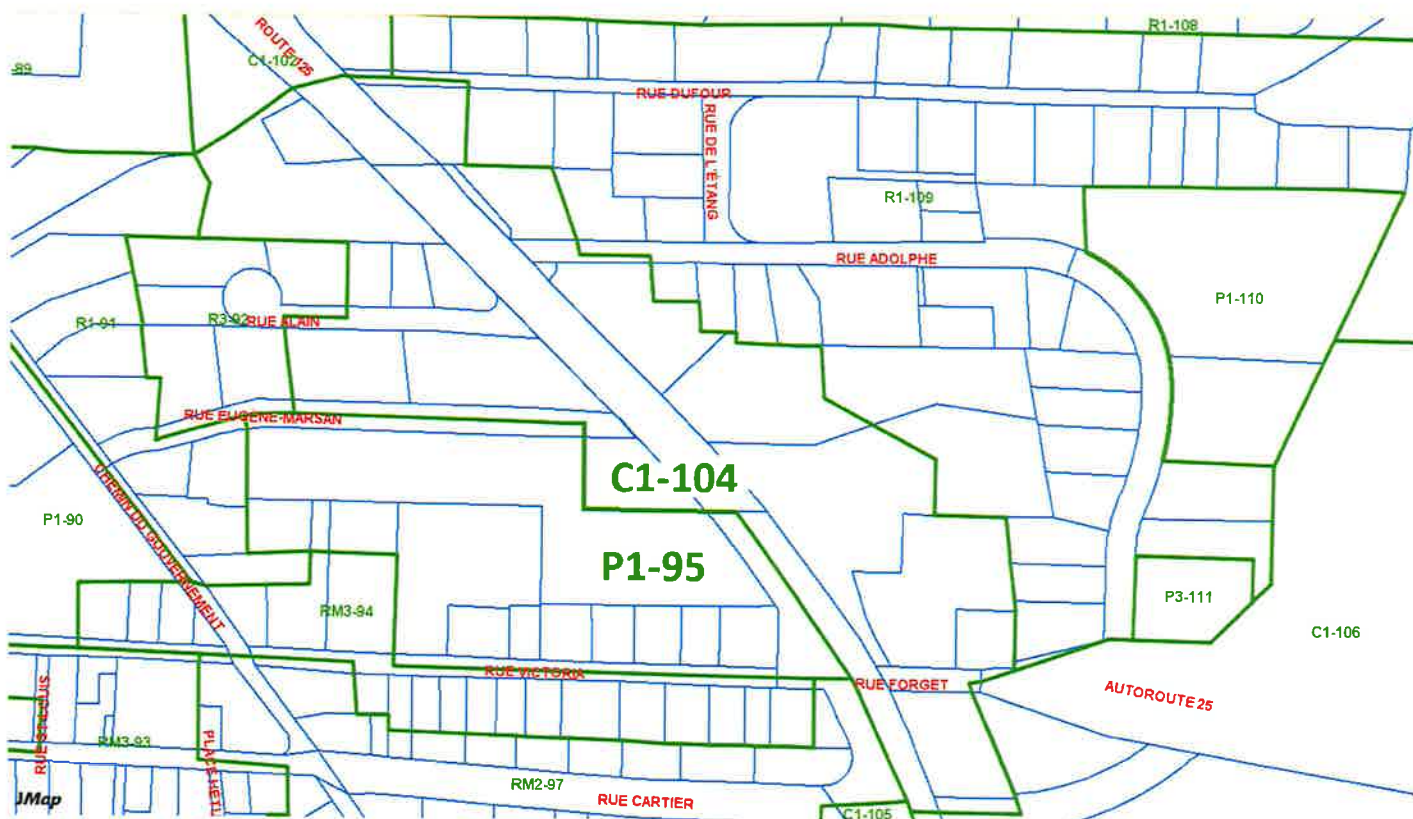


AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 9 décembre 2019, un premier projet de règlement n°1006-19 amendant le règlement de zonage n°377 tel qu'amendé subséquemment et visant à modifier la délimitation des zones P1-95 et C1-104 afin d'inclure le lot 6 340 116 à cette dernière, tel que démontré au plan suivant :

Nouvelle délimitation des zones P1-95 et C1-104



Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 janvier 2019 à 18h00, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 13 décembre 2019



Nathalie Girard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe